



Saint Herblain, le 29 mars 2021

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CLUBS DES PAYS DE LA LOIRE

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents des Clubs des Pays de la Loire,

Pour faire suite à la communication Fédérale sur l'arrêt de nos compétitions et sur l'aide financière, nous vous apportons des précisions sur les décisions concernant notre Ligue.

Aspects Economiques :

Saison 2020-2021

- Retour au jeu Ligue, 155 clubs bénéficiaires : **41 000 €**
 - Remboursement des engagements des équipes en coupes et championnats régionaux : **64 000 €**
 - Remboursement du « Clinic Entraîneurs » pour les équipes relevant du statut de l'entraîneur : **12 110 €**
 - Remboursement des extensions des licences « Ligue » pour tous les clubs de la région : **147 000 €**
- Détail de la part extension Ligue sur la licence : U7-U11 = 0 € / U12-U15 = 1,40 € / U16-U18 = 5,45€ / U18 et + = 6,45€ / Entreprise = 5,45€ / Loisir = 3,10€*

TOTAL : 264 110 €

Le remboursement de la part Ligue des extensions sera effectué par les Comités Départementaux. Les autres financements vous seront versés par la Ligue.

Saison 2021-2022

Gel des dispositions financières (tarifs 2021-2022 = tarifs 2020-2021)

Proposition en attente de validation : Aides aux comités pour des actions ciblées auprès des clubs.

Aspects Sportifs :

Saison 2020-2021

Arrêts des compétitions régionales : pas de montées, pas de descentes, pas de titres.

- SENIORS : Offre compétitive pour mai/juin, sans contrainte, système à la carte pour les équipes volontaires.
- JEUNES : 3 propositions, en fonction de la date de reprise :
 - 1^{ère} proposition : compétition en Mai et Juin sur la base des poules établies en début de saison
 - 2^{ème} proposition : création de nouvelles poules géographiques
 - 3^{ème} proposition : application d'un système à la carte, identique aux seniors.

Saison 2021-2022

- Prévision du début des championnats en octobre.
- Proposition de requalification en championnat régional des équipes qui y évoluaient pendant la saison 2020-2021.

Information : la campagne d'aide à l'emploi (3 X 12 000 €) est ouverte jusqu'à la fin avril auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Un avis de la Ligue est demandé pour chaque projet d'embauche. Merci de prendre rendez-vous rapidement, afin de vous accompagner dans vos demandes.

Nous restons disponibles pour vous accompagner dans cette période particulière.

Jean-Michel DUPONT
Président